

PAR COURRIEL

Québec, le 13 juillet 2020

Monsieur Benoit Charette  
Ministre de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE –**  
*Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi à Saint-Albert*

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 29 juin 2020, vous avez reçu deux demandes de consultation publique qui ont été jugées non frivoles. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ces demandes m'ont été acheminées à l'intérieur du délai de 10 jours impartis, soit le 6 juillet 2020.

Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse des demandes, nous soulignons notamment les constats suivants :

- les requérants ont des intérêts similaires et sont originaires du territoire d'implantation du projet. Bien qu'ils soulèvent des enjeux majeurs, ceux-ci sont toutefois circonscrits à quelques thèmes, et leur portée est principalement locale ;
- le projet ne fait pas l'objet d'une forte controverse.

...2



En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE recommande la tenue d'une consultation ciblée pour ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke